

L'an deux mil vingt, le quatorze décembre, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de TOURTOUR, dûment convoqué, en date du 9 décembre 2020, s'est réuni en Mairie - salle du conseil municipal - en présence de Monsieur le Maire, Fabien BRIEUGNE, qui préside la séance du conseil municipal.

Secrétaire de séance : Nathalie FAUP

Étaient présents : Claude CATRICE, Brigitte BREMOND PEREZ, Patrick GIRAUD, Christian GAGLIANO, Sébastien ZIEGLER-WERMESCHER, Bernard ROUX, Cassandra CAMPLONG, Yves BOUCHARLAT, Nathalie FAUP, Philippe DEBAVEYE, Sophie LIAGRE et Claude THOMASSIN

Procuration : Perrine GOMMÉ à Cassandra CAMPLONG, Sandra PEREZ à Bernard ROUX

Le II de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 prévoit jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaires, que « aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19, le maire, pour assurer la tenue de la réunion de l'organe délibérant dans les conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, que celle-ci se déroulera sans que le public soit autorisé à y assister ou en fixant un nombre maximal de personnes autorisées à y assister. Le caractère public de la réunion est réputé satisfait lorsque les débats sont accessibles en direct au public de manière électronique.

En période de confinement, l'assistance aux conseils municipaux ne constitue pas un motif dérogatoire de sortie, donc le public ne peut pas s'y rendre. Seuls le peuvent les journalistes.

La séance de ce conseil étant diffusée en direct sur la page Facebook de la mairie, le caractère public de la réunion est réputé satisfait.

Le Quorum étant atteint au nombre de 13, Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin d'approuver l'ordre du jour de cette réunion, tel que présenté. L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

Approbation du compte rendu de la séance du 9 octobre 2020

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte rendu de la séance du 9 octobre 2020. La séance du 9 octobre 2020 est approuvée à l'unanimité.

1 - Désignation d'un nouveau suppléant pour le symielecvar -

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que lors de la séance du 26 juin 2020 la nomination des délégués aux divers organismes et commissions avait fait l'objet d'un point de l'ordre du jour du conseil municipal.

Concernant le SYMELECVAR, Claude THOMASSIN avait été nommé en tant que délégué titulaire et Fabien BRIEUGNE, délégué suppléant.

Fabien BRIEUGNE ayant été nommé délégué titulaire du Symielecvar au sein de la Communauté de Communes Lac et Gorges du Verdon, il conviendrait de nommer un nouveau délégué suppléant pour la commune de Tourtour.

Monsieur Claude CATRICE se porte candidat.

Monsieur le Maire propose donc de nommer délégué suppléant Monsieur Claude CATRICE

La délibération est adoptée à l'unanimité

2 - Demande de subvention au titre de la DETR et/ou de la DSIL -

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il conviendrait d'arrêter un programme éligible à la DETR et/ou à la DSIL.

Il propose d'inscrire les opérations suivantes :

- Rénovation de la station de traitement des eaux usées et de relevage de Tourtour (quartier Beauluc)
- Sécurisation du village : installation de bornes escamotables
- Réhabilitation des logements du château communal

Il propose au conseil municipal de faire une demande de subvention pour les projets indiqués selon le plan de financement ci-dessous :

Subvention au titre de la DETR et/ou DSIL				
Ordre de priorité	Dépenses (en euros) H.T		Recettes (en euros)	
	1	Projet DETR Rénovation de la station de traitement des eaux usées et de relevage de Tourtour (quartier Beauluc)	27 361.85 €	Subvention sollicitée au titre de la DETR (40 %)
Autofinancement (60 %)				16 417.11 €
Total				27 361.85 €
2	Projet DSIL Sécurisation du village : installation de bornes escamotables	24 326.24 €	Subvention sollicitée au titre de la DSIL (80 %)	19 460.99 €
			Autofinancement (20 %)	4 865.25 €
			Total	24 326.24 €
3	Projet DETR Réhabilitation des logements du château communal	93 069.66 €	Subvention sollicitée au titre de la DETR (40 %)	37 227.86 €
			Autofinancement (60 %)	55 841.80 €
			Total	93 069.66 €

La délibération est adoptée à l'unanimité

3 - Participation au financement des sorties scolaires année 2020/2021 -

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal d'une demande de financement de l'école dans le cadre des projets de séjour et sorties pour l'année scolaire 2020-2021.

Les projets sont les suivants, par ordre de priorité :

	Sortie /lieu	Date	Classe concernée	Budget approximatif
1	Voyage scolaire montagne - 1 semaine	printemps	Ce2/CM, classe Céline	2 000 euros participation transport hébergement
2	Sortie Théâtre Draguignan 1/2 journée		Classe Laura	250 euros transport
3	2 sorties Théâtre Draguignan 1/2 journée	19 novembre	Classe Céline	550 euros
4	Intervention Claire Dubreucq, fresque artistique	De mars à juin	Les 2 classes	1 100 euros
5	Aide au financement des intervenants opéra	Janvier	Classe Céline	600 euros
6	Sortie aoubéré, flassans - journée	printemps	Classe Laura	500 euros
			Total	5000 euros

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin d'émettre un avis sur les projets présentés par l'école ainsi que leurs financements.

La délibération est adoptée à l'unanimité

4 - Renouvellement d'une convention de mise à disposition des locaux (cabinet d'infirmières) -

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la convention de mise à disposition des locaux pour le cabinet d'infirmières est arrivée à échéance le 16 novembre 2020 et qu'il convient donc de définir les nouvelles modalités de mise à disposition.

Les locaux mis à disposition sont d'une superficie d'environ 27 m² et n'ont pas fait l'objet de travaux de mise en accessibilité pour les établissements recevant du public. Nous avons aussi été alertés sur un problème de facturation et de consommation d'électricité et nous sommes à la recherche de la solution adéquate.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir considérer le renouvellement de la convention à compter du 16 novembre 2020 pour une période de six mois.

Considérant la problématique de la mise en accessibilité ainsi que le problème sur la consommation et la facturation d'électricité, il propose la gratuité de la mise à disposition des locaux pour six mois, en attendant de trouver une solution plus confortable pour les infirmières.

La délibération est adoptée à l'unanimité

5 - Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité -

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de recruter un agent contractuel qui assurera les missions d'ASVP ainsi que des missions en relation avec le service technique de la mairie.

Il propose le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 6 mois allant du 15 mars 2021 au 14 septembre 2021 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent polyvalent en milieu rural et exercera également les missions d'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP), à temps complet annualisé.

La rémunération de l'agent sera calculée sur la base du 1^{er} échelon du grade de recrutement

La délibération est adoptée à l'unanimité

6 - Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles -

Monsieur le maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération afin de pouvoir recruter des agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles (EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3-1 DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984)

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles sans l'attente d'une réunion de conseil municipal, monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

La délibération est adoptée à l'unanimité

7 - Réaménagement de l'emprunt n° 00601019567 -

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune a sollicité la Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur pour le réaménagement de sa dette dans cet établissement. L'emprunt susceptible de faire l'objet d'une renégociation est le suivant :

- Emprunt n° 00601019567 mise en place le 01/05/2015 d'un montant initial de 300.000 €, au taux initial de 2.46%

Le Crédit Agricole se déclare favorable à un réaménagement du concours induisant une diminution du taux d'intérêt dans le cadre du contrat initial et le nouveau taux proposé est de 0.90%.

La délibération est adoptée à l'unanimité

INFORMATIONS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la diffusion de la 1^{ère} lettre aux Tourtourains. Il remercie Bernard ROUX ainsi que toute l'équipe de la communication pour leur travail. La version numérique de cette lettre est disponible sur le site de la mairie.

Samedi prochain le 19 décembre 2020 aura lieu le Noël des enfants à partir de 14h. Les attroupements publics n'étant pas autorisés, monsieur le maire demande aux conseillers de ne pas être présents.

Il rappelle que cette année était très spéciale et que ce premier mandat est très difficile.

Il annonce qu'il n'y aura pas de pastorale cette année.

Traditionnellement début janvier, la municipalité convie les Tourtourains aux vœux du Maire mais ce n'est pas d'actualité pour le moment. Il y a une réflexion sur la possibilité de présenter les vœux de manière numérisée afin de garder le lien avec les Tourtourains.

M. le Maire termine en souhaitant un joyeux Noël à tous et souhaite que tout le monde se retrouve en 2021 avec beaucoup de joie et dans des conditions heureuses, saines et amicales.

Fin de la séance à 18h50